

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

N° 2023-47

Approbation du Compte
Administratif de la Ville de
Belfort 2022 : budget
principal et budgets
annexes du CFA et du
lotissement Dorey

Le 25 mai 2023, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, M. Yves VOLA, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Samia JABER.

Etaient absents :

Mme Florence BESANCENOT - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Delphine MENTRÉ - mandataire : M. Yves VOLA
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : M. Nikola JELICIC
M. Loïc LAVAILL - mandataire : Mme Christiane EINHORN
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : M. Philippe LEGROS
M. Alain PICARD - mandataire : Mme Marie STABILE
Mme Marianne DORIAN - mandataire : Mme Charlène AUTHIER
M. François BORON - mandataire : Mme Parvin CERF
Mme Annie BAULAY - mandataire : M. René SCHMITT
M. Bastien FAUDOT - mandataire : Mme Samia JABER

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : Mme Claude JOLY



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 20h55.



DELIBERATION N° 2023-47

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/RB/CN/VB
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Administratif de la Ville de Belfort 2022 : budget principal et budgets annexes du CFA et du lotissement Dorey

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2022 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par Nomenclature Fonctionnelle des Administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, des états de variation du patrimoine, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter le compte administratif 2022 de la ville de Belfort comprenant le budget principal et les budgets annexes du CFA et du Lotissement Secteur Dorey.

Pour	33	
Contre	1	Mme Mathilde REGNAUD.
Suffrages exprimés	34	
Abstentions	3	M. Florian CHAUCHE, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT.
Ne prend pas part au vote	3	M. Damien MESLOT, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 30 mai 2023
Date de télétransmission : 30 mai 2023
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20230525-lmc120046A-BF-1-1